

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du jeudi 13 décembre 2018 à 20 h 30**

Sont présents : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Françoise MARIZY, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Claudia GENIEUX, Norbert LAMBEY, Catherine MARTIN

Sont excusés : Laurent CAGNE, Gaëtan MOISSON, Pascale LAURAIN, Brigitte DAVID (remplacée par Rémi BOURGUIGNON)

Sont absents : Alexandre CRETIAUX, Régis BIDAULT

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Sylvie GAY.

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX

**QUESTIONS A TRAITER**

---

• **Information :**

Mme Brigitte DAVID a donné sa démission du Conseil Municipal. Elle sera remplacée par M. Rémi BOURGUIGNON qui sera présent à compter du prochain Conseil.

• **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2018 est approuvé à 16 voix pour et 1 abstention pour absence.

• **Imputation des biens en section d'investissement :**

Le tractopelle de la commune a besoin de réparations importantes et de mises aux normes. Il n'est pas nécessaire de le changer par contre il serait utile de faire ces réparation afin d'augmenter sa durée d'utilisation.

La circulaire n° INTB0200059C nous permettrait d'imputer sur la section investissement du budget ces dépenses qui auront un caractère d'immobilisation, ainsi nous pourrions retoucher la TVA, ce qui n'est pas le cas si nous restons sur la section fonctionnement.

Mme le Maire demande au Conseil s'il est favorable à cette proposition et s'il l'autorise à signer les mandats correspondants ?

**Le Conseil Municipal est favorable à cette demande**

• **Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

Une révision des tarifs communaux a été effectuée par la commission finances.

Seules les lignes suivantes ont été modifiées :

Vente de Terre livrée sur St Germain-forfait pour 1camion benne Renault des Services Techniques	125,00 €
---	----------

ASSOCIATIONS LOCALES - AVEC ENCAISSEMENT-bas-à partir de la 2ème manifestation	110,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES - AVEC ENCAISSEMENT-haut à partir de la 2ème manifestation	110,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES - AVEC ENCAISSEMENT-les deux-à partir de la 2ème manifestation	200,00 €

Mme le Maire propose d'appliquer ces tarifs communaux à partir du 1er janvier 2019

**Le Conseil Municipal décide d'accepter ces nouveaux tarifs**

- **Tarifs concessions**

La commission finance a décidé de ne pas changer les tarifs.

Mme le Maire propose d'appliquer ces tarifs communaux à partir du 1er janvier 2019

**Le Conseil Municipal décide d'accepter ces nouveaux tarifs**

- **Taxes de redevance assainissement**

Les tarifs de taxe de redevance assainissement non pas été revus depuis 2015.

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels pour la redevance assainissement :

- Part fixe : 15€
- Part variable : 0.78€ le m3
- Part variable agence de l'eau : 0.15€ le m3

Suite à la commission finance et à l'étude comparative avec les différentes communes voisines, il est proposé d'appliquer à partir de 2019 les nouveaux tarifs suivants :

- Part fixe : 20€
- Part variable : 0.80€ le m3
- Part variable agence de l'eau : 0.15€ le m3

Ces nouveaux tarifs sont les moins élevés de toutes les communes comparées.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer.

**Le Conseil Municipal décide d'accepter ces nouveaux tarifs.**

- **Maison médicale – Répartition des charges**

Comme chaque année, la mairie réalise la régularisation des charges des praticiens exerçant à la maison médicale.

Le tableau de répartition est présenté au conseil.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré donne, à 15 voix pour et 2 abstentions, un AVIS FAVORABLE au calcul présenté, décide la mise en recouvrement des sommes dues auprès de l'ADMR, décide de rembourser le trop perçu par les praticiens.**

- **SYSDEL : enfouissement du réseau France Telecom**

Un projet de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication concomitant au dossier d'enfouissement du réseau électrique, rue de la Chanée est proposé au conseil municipal.

Le coût total de 13000€ sera à la charge de la commune pour moitié.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de prendre acte de la prise en charge par la commune de la participation financière estimée à un montant de 6 500 € TTC dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau téléphonique quartier la Chanée**

- **SYSDEL : éclairage public**

Un projet de travaux d'enfouissement du réseau électrique, rue de la Chanée est proposé au conseil municipal.

Deux aménagements sont envisagés :

- Base pour un montant de 9 099,60 €
- Variante led pour un montant de 10 507,60 €

Ces deux versions sont entièrement financées par le SYDESL.

Afin de faire engager les travaux nous devons notifier dans notre délibération le choix retenu et cela dans un délai de 2 mois suite à la notification reçue par courrier.

Le coût total de 10507.60€ sera à la charge totale du SYSDEL pour la variante « éclairage LED ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de demander au SYSDEL de réaliser les travaux.**

- **Travaux de réfection de la couche de roulement en agglomération RD 13**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de convention de participation financière dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement en béton bitumineux de la route départementale n°13 (route de Louhans).

Le coût des travaux, 40500 €, sera pris en charge à 80% par le département et 20% par la commune

La commission travaux propose que l'on inscrive au budget 2019 cette somme.

Mme le Maire demande si le Conseil est favorable à cette proposition et s'il l'autorise à signer la convention de participation financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à signer cette convention.**

- **Travaux de réfection de la couche de roulement en agglomération RD 24**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de convention de participation financière dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement en béton bitumineux de la route départementale n°24 (route de Chalon).

Le coût des travaux, 53925 €, sera pris en charge à 80% par le département et 20% par la commune

La commission travaux propose que l'on inscrive au budget 2019 cette somme.

Mme le Maire demande si le Conseil est favorable à cette proposition et s'il l'autorise à signer la convention de participation financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à signer cette convention.**

- **Modification du tableau des effectifs**

Madame Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs compte tenu des changements de grade décidés en commission du personnel.

- Création d'un poste de technicien territorial
- Création d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe
- Modification d'un poste d'adjoint technique de 24/35 à 27/35.

Mme le Maire demande au Conseil s'il approuve ce tableau

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 15 voix pour, 1 abstention pour le poste de technicien, 1 contre pour le poste de technicien la modification du tableau des effectifs à compter du 01/01/2019.**

- **Mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la CCB71**

Depuis la mise en place de la loi NOTRe le 3 aout 2018 les communautés de communes ont l'obligation d'avoir des compétences optionnelles ou facultatives.

La compétence eau et assainissement en fait partie, si nous ne nous opposons pas dans une délibération, cette compétence sera automatiquement transférée à la CCB71 en date du 1 janvier 2020.

Les membres de la CCB71 ont proposé de renoncer à cette compétence ainsi ce transfert de compétence sera reporté au 1er janvier 2026 si avant le 1er juillet 2019 au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Mme le Maire demande si le Conseil souhaite le report de ces compétences.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande le report de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

- **Définition des actions d'intérêt communautaires dans la compétence « politique locale et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »**

Depuis le 1 janvier 2017 la CCB71 a cette compétence.

La CCB71 doit avant le 1er janvier 2019 définir les actions qu'elle considère d'intérêt communautaire dans ce domaine.

L'assemblée communautaire a défini l'intérêt communautaire comme suit :

- les opérations collectives de redynamisation, modernisation, revitalisation du commerce et de l'artisanat dans les zones communautaires.
- la participation à la mise en place d'un observatoire du commerce à l'échelon communautaire ou intercommunautaire.
- l'appui au développement de projets avec la possibilité d'accorder des aides à l'immobilier aux commerçants, artisans.

Toutes les autres actions pouvant être menées relèveront des communes.

Sans cette précision, toutes les actions en matière commerciale seront transférées à la CCB71 à l'exception de la sauvegarde du dernier commerce qui demeure une prérogative des communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à cette définition de la compétence « politique locale et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Commission environnement et tourisme :**

Le compte-rendu de la commission du 18 octobre 2018 est présenté au conseil :

Liste des travaux à prévoir

- Illuminations 2018
- Camping
- Achats 2019

- **Commission finance**

Le compte-rendu de la commission du 19 novembre 2018 est présenté au conseil :

- Tarifs communaux
- Redevance assainissement

- **Commission du personnel**

Le compte-rendu de la commission du 19 novembre 2018 est présenté au conseil :

- Mouvements du personnel
- Avancements de grade
- Demandes des agents

- **Commission urbanisme-travaux-voirie**

Le compte-rendu de la commission du 06 décembre 2018 est présenté au conseil :

Travaux à prévoir en 2019

- **Conseil d'école maternelle du 06 novembre 2018**

Le compte-rendu de la commission du 06 novembre 2018 est présenté au conseil.

- **Conseil d'école élémentaire du 06 novembre 2018**

Le compte-rendu de la commission du 06 novembre 2018 est présenté au conseil.

- **Informations diverses :**

- Agriméthabresse – installation d'une unité de méthanisation à Simard
- Le permis de construire de la DRI en zone artisanale a été posé

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 24/01/2019 à 20 h 30.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 55.